

Manuel Prestataire de soins



Version 8.0 Date 01/06/24



Table des matières

1.	Profil : Psychologue/orthopédagogue clinicien et login4			
2.	Aperçu de l'écran d'accueil			
3.	Cho	ix de la convention	5	
4.	Aff	ectation du patient à un réseau	6	
5.	Ass	urabilité, statut BIM et patient de moins de 24 ans	8	
6.	La p	période de référence (cycle de 12 mois pour le patient)	9	
7.	Les	prestations individuelles	. 10	
7.	1.	Encodage d'une prestation individuelle	10	
7.	2.	Annulation d'une prestation individuelle	11	
7.	3.	Encodage d'une concertation multidisciplinaire	12	
7.	4.	Encodage d'un remboursement de trajet	12	
8.	Les	prestations de groupe	. 13	
<mark>8.</mark>	<mark>1.</mark>	Encodage d'une prestation de groupe	13	
8.	2.	Ajouter un participant à une prestation de groupe	15	
8.	3.	Annuler une prestation de groupe	15	
8	4.	Annular un nortiginant d'une prestation de groupe	15	
0.		Annuler un participant à une prestation de groupe	13	
9.	Les	Missions Complémentaires (ex Autres Missions)	. 16	
9. 10.	Les	Annuler un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires	. 16 . 16	
9. 10. 11.	Les L	Annuer un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations	. 16 . 16 . 16 . 17	
9. 10. 11. 12.	Les L M	Annuer un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) les Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ	. 16 . 16 . 17 . 18	
9. 10. 11. 12.	Les L M (2.1.	Annuer un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau	. 16 . 16 . 17 . 18 18	
9. 10. 11. 12. 12 12	Les L N C 2.1. 2.2.	Annuer un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) les Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention)	13 . 16 . 17 . 17 . 18 18 18	
9. 10. 11. 12. 12 12 12	Les L N C 2.1. 2.2. 2.3.	Annuer un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) les Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation	13 . 16 . 16 . 17 . 18 18 18 18	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12	Les L N C 2.1. 2.2. 2.3. 2.4.	Annuler un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) les Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US	. 16 . 16 . 17 . 18 18 18 18 18	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12 12	Les L N C 2.1. 2.2. 2.3. 2.3. 2.4. 2.5.	Annuer un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US Quand suis-je payé ?	19 16 16 17 18 18 18 18 18 19 19	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12 12 12	Les L 2.1. 2.2. 2.3. 2.4. 2.5. 2.6.	Annuler un participant à une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US Quand suis-je payé ? Bug des noms ayant une traduction de l'anglais	19 . 16 . 16 . 17 . 18 18 18 18 19 19	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12 12 12 12	Les L 2.1. 2.2. 2.3. 2.4. 2.5. 2.6. 2.7.	Annuler un participant d'une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) Les Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US Quand suis-je payé ? Bug des noms ayant une traduction de l'anglais Retirer un patient du réseau (pour son ajout dans un autre réseau)	19 . 16 . 16 . 17 . 18 18 18 18 19 19 19 20	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	Les L 2.1. 2.2. 2.3. 2.4. 2.5. 2.6. 2.7.	Annuer un participant à une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US Quand suis-je payé ? Bug des noms ayant une traduction de l'anglais Retirer un patient du réseau (pour son ajout dans un autre réseau) es nouvelles règles bloquantes	19 . 16 . 16 . 17 . 18 18 18 18 19 19 19 20 . 21	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	Les L 2.1. 2.2. 2.3. 2.4. 2.5. 2.6. 2.7. L 3.1.	Annuer un participant à une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US Quand suis-je payé ? Bug des noms ayant une traduction de l'anglais Retirer un patient du réseau (pour son ajout dans un autre réseau) es nouvelles règles bloquantes Dépassement du nombre de séances autorisé	19 . 16 . 17 . 18 18 18 18 19 19 19 20 . 21 21	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12	Les L 2.1. 2.2. 2.3. 2.4. 2.5. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.7	Annuer un participant à une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US Quand suis-je payé ? Bug des noms ayant une traduction de l'anglais Retirer un patient du réseau (pour son ajout dans un autre réseau) Dépassement du nombre de séances autorisé Type de séance autorisé qu'une fois par période de référence	19 . 16 . 16 . 17 . 18 18 18 18 19 19 19 20 . 21 21 22	
9. 10. 11. 12. 12 12 12 12 12 12 12 13. 13 13 13	Les L 2.1. 2.2. 2.3. 2.4. 2.5. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.6. 2.7. 2.3. 2.3. 2.3. 2.5. 2.3. 2.5. 2.3. 2.5. 2.5	Annuer un participant à une prestation de groupe Missions Complémentaires (ex Autres Missions) es Interventions Communautaires Mes prestations Correction des erreurs / FAQ Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention) Pas de poubelle visible pour annuler une prestation Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US Quand suis-je payé ? Bug des noms ayant une traduction de l'anglais Retirer un patient du réseau (pour son ajout dans un autre réseau) Dépassement du nombre de séances autorisé Type de séance autorisé qu'une fois par période de référence Séances identiques le même jour (doublon)	19 . 16 . 16 . 17 . 18 18 18 18 19 19 19 20 . 21 21 22 22	



13.5.	Trop peu de sessions encodées pour un remboursement de trajet de soins 23
<mark>13.6.</mark>	Délai pour l'encodage des sessions
<mark>13.7.</mark>	Limitation en fonction de l'âge



1. Profil : Psychologue/orthopédagogue clinicien et login

Adresse pour se logger : https://www.saviscio.be/mycarenet/mhc Vous ne pouvez avoir accès qu'aux réseaux pour lesquels le gestionnaire vous a ajouté et à condition d'avoir un numéro INAMI actif.



L'INAMI définit les règles et le CIN fournit l'outil de facturation.

Toutes les règles sont disponibles sur <u>le site de l'INAMI</u> et si vous avez des questions vous pouvez les poser à <u>psysoc@health.fgov.be</u>

Les informations concernant l'outil de de facturation Mental Health Care et son fonctionnement sont disponibles sur <u>le site de MyCareNet</u> et si vous avez des questions sur le fonctionnement de l'outil, vous pouvez les poser via le formulaire de contact ou à <u>support@intermut.be</u>



2. Aperçu de l'écran d'accueil

Pour ajouter ou retirer un patient dans son réseau et vérifier les périodes de référence presta		er une riduelle et prique des patient Pour encoder une prestation de groupe (en cliquant sur nouvelle session) ou ajouter un patient à ur prestation de groupe existante (avec le session ID et la loupe)		Choix de la langue me	Votre profil personnel et la possibilité de vous déconnecter.	
ACCUR AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEA NISS patient	au PRESTAT Q NISS p	ON INDIVIDUELLE atient	٩	PRESTATION DE GROUPE sessionid Nouvelle session	Q Co	PRESTATIONS
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	INTERVEI Contin		AIRES		Pour consulter l'aper et les filtrer en fon	çu des prestations encodées ction de différents critères
Pour encoder les missions complémentaires (ex Autres missions) à condition que votre réseau vous y		Pou com vo	ur encoder les i munautaires à tre réseau vou	nterventions condition que s y autorise		

3. Choix de la convention

Dans le coin supérieur droit, à gauche du choix des langues, vous trouverez les conventions :

- dans les différents réseau avec lesquels vous avez signé une convention
- anciennes (avec une date de fin) ou actuelles (sans date de fin)
- avec le statut (indépendant ou salarié)
- avec votre numéro BCE ou celui de l'employeur

NGGZ KEMPEN - Indépendant (Managara) - 30/1/2023	FR	NL	ይ
NGGZ KEMPEN - Indépendant (*) - 1/9/2021			
NGGZ KEMPEN - Indépendant () - 1/1/2023 - 31/1/2023			
NGGZ KEMPEN - CNDA (()) - 1/1/2023	TATIO	NC	
NGGZ KEMPEN - Indépendant () - 30/1/2023		N9	
NGGZ KEMPEN - Indépendant (1.) - 1/2/2023	ler		



4. Affectation du patient à un réseau

Après avoir sélectionné la convention du réseau dans lequel le patient doit être ajouté, on introduit le numéro NISS du patient (11 chiffres sans espace, tiret ou point) dans la case prévue à cet effet et puis on clique sur la loupe.

Si le numéro NISS est incorrect, un message d'erreur apparaîtra :

AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEAU

	٩
Le numéro NISS n'est pas correct	

Si le numéro NISS est correct, l'écran suivant apparaîtra :

Accueil						
Nom	Prénom	Date de naissance à	NISS patient			
Relations NGGZ KEMPEN						
Affectation au rés	Affectation au réseau Période de référence					
Début	Fin	Début	Fin	Actions		
Total : 0						

Cliquer sur « Ajouter » et sélectionner une date de début.

	Ajout d'un patient							
Début	Début							
01/02/2	1023							
Confirn NGGZ I	Confirmez vous l'affectation de au réseau NGGZ KEMPEN ?							
Conse	entement du patient à l'étude EPCAP							
	J'al informé et sensibilisé le patient sur l'étude. Le patient a donné son consentement pour participer à l'étude.							
	Volider Annuler							

Les 2 cases concernant le consentement du patient pour participer à l'étude scientifique, sont facultatives.

Cliquer sur « Valider ».

Après un pop-up vous renseignant sur l'assurabilité du patient (voir le point 5), le patient est ajouté au réseau.

Accual						
Nom	Prénom	Date de naissance	NISS patient			
				_		
Relations NGGZ KEMPEN				C Ajouter		
Le patient a donné son consentement pour participer à	l'étude.					
Affectation	n au réseau	Période de	e référence	A stime.		
Début	Actions					
01/02/2023	31/01/2024	01/02/2023	31/01/2024	Š		
Total: 1						

On y voit le première période de référence du patient avec la date de début et de fin.



Tant que le patient n'a pas été ajouté au réseau, les prestations ne peuvent pas être encodées.

Accueil			
Nom	Prénom	Date de naissance	NISS patient
Vous devez affecter le patient au rés	eau pour pouvoir créer des prestations.		

Si le prestataire de soins s'est trompé de réseau (enfant au lieu d'adulte ou l'inverse) ou de convention (indépendant au lieu de salarié) pour un patient et qu'il n'a pas encore encodé de prestations, il doit mettre fin à l'affectation du patient en cliquant sur « Actions » et encoder comme date de fin la date de début et donner la raison de l'erreur.

Relations NGGZ KEMPEN	🖬 Ajouter				
Le patient a donné son consentement pour participer à l'étude.					
Affectatio	Affectation au réseau Période de référence				
Début	Fin	Début	Fin	Actions	
01/02/2023	31/01/2024	01/02/2023	31/01/2024	\ ف	
Total : 1				Mettre fin à l'affectation du réseau	

Exclusion du réseau				
Confirmez vous l'exclusion	du réseau ?			
Fin 01/02/2023	Ē			
Raison				
	_			
Valider Ann	uler			

Il pourra alors affecter le patient au bon réseau ou avec la bonne convention au J+1.

Affectatio	n au réseau	Période de	Actions			
Début	Fin	Début	Fin	Actions		
02/02/2023	31/01/2024	01/02/2023	31/01/2024	Ø		
01/02/2023	01/02/2023	01/02/2023	31/01/2024	\otimes		
Total: 2						



5. Assurabilité, statut BIM et patient de moins de 24 ans

Si le patient est en ordre d'assurabilité, vous aurez le pop-up suivant :

L'affectation au réseau a été effectuée avec succès. Le patient d'assurabilité auprès de sa mutualité à la date du jour.	est en règle	
		ОК

Cliquer sur OK

Vous pourrez encoder des prestations pour ce patient

Si le patient n'est pas affilié à une mutualité, vous aurez le pop-up suivant :



Cliquer sur OK

Vous ne pourrez pas ajouter le patient dans votre réseau.

Si le patient n'est pas en ordre d'assurabilité, vous aurez le pop-up suivant :



Cliquer sur OK

Vous ne pourrez pas encoder de prestations pour ce patient.

Remarque :

Il n'y a donc **pas de possibilité d'encoder des prestations pour** toutes les personnes qui sont en dehors des Soins de Santé belges, comme **les fonctionnaires européens**, par exemple, qui dépendent de leur propre caisse des soins de santé (RCAM).

Le statut BIM (Bénéficiaire Intervention Majorée)

Le statut BIM est visible dans les prestations encodées, dans **la colonne CT1**. **C'est une série de 3 chiffres, si le dernier des 3 chiffres est 1, c'est que le patient a le statut BIM.**

PSEUDOCODE	DESCRIPTION	DATE D'ENREGISTREMENT	DATE DE LA PRESTATION	NUMÉRO BCE	NOM	PRÉNOM	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION GLOBALE	CT1
792691	SPPL - Séance indphysique autre (cabinet psychologue)	09/03/2023, 10:15	02/03/2023	0		psycho	Confirmée	4,00 €	81,74€	111

Le patient de moins de 24 ans

À partir du 01/02/24, le patient de moins de 24 ne paye pas de ticket modérateur.

Dès son 24^{ème} anniversaire, cette règle n'est plus d'application et il doit payer le ticket modérateur.



6. La période de référence (cycle de 12 mois pour le patient)

Pendant **une période de 12 mois à partir de la date de début d'affectation au réseau**, le prestataire de soins peut encoder pour un patient :

- une première prestation individuelle gratuite (dont le ticket modérateur est à 0€),
- un nombre de prestations autorisé en fonction du type de patient et du type de soins (8 séances max. pour un adulte en SPPL/SPL, 10 séances max. pour un enfant en SPPL/SPL, 20 séances max. pour un adulte ou un enfant en SPS/Traitement, etc.)
- un remboursement de trajet de soins.

PSEUDOCODES MENTAL HEALTH CARE - START DATE 01/04/2024

F1 - GI	F2 -	EL	F3 ·	BEH
F1 - GR	F2 - IND	F2 - GR	F3 - IND	F3 - GR
726412 – <u>Psy/Ortho</u>	726471 – SPL - cabinet 🛛 🔘	726655 – <u>Psy/Ortho</u>	726714 – TI - cabinet 🛛 🔘	726891 – Psy/Ortho
726434 – Psy/Ortho - Médecin	726493 – SPL – lieu d'accroc	726670 – Psy/Ortho - Médecin	726736 – TI – lieu d'accroch 🔾	726913 – Psy/Ortho - Médecin
726456 – Psy/Ortho – Autre	726515 – SPL - Home 🛛 🔘	726692 – Psy/Ortho - Autre	726751 – TI - Home 🔾	726935 – Psy/Ortho – Autre
	726530 – cabinet		726773 - Cabinet	
	726552 – lieu d'accroche		726795 – lieu d'accroche	
	726574 – Cab Contexte		726810 – Cab Contexte	
	726596 – lieu d'acc Contexte		726832 – lieu d'acc Contexte	
	726611 – Home		726854 – Home	
	726633 – Videoconsult		726876 – Videoconsult	
			!! AVEC LE BILAN	FONCTIONNEL !!
	F2 - IND		F3 - IND	
PAS DE CONTROLE SUR LE VOLUME	A MAX 8 / E MAX 10	PAS DE CONTROLE SUR LE VOLUME	A MAX 20 / E MAX 20 A INT COM 8 / E INT COM 10	PAS DE CONTROLE SUR LE VOLUME
= 1ère SESSION GRATUITE => N	NAX 1 pseudocode nomenclature par pé	riode de référence de 12 mois !		

Au bout de 12 mois, à la date anniversaire de l'affectation au réseau, les compteurs sont remis à zéro.

Exemple : Voici ce que voit un prestataire de soins du réseau Kempen pour un patient affecté au réseau Diletti du 20/01/22 au 28/10/22 et qui passe dans le réseau Kempen le 29/10/22.

Affectatio	n au réseau	Période d	e référence	Actions
Début	Fin	Début	Fin	ACUUIS
20/01/2023	19/01/2024	20/01/2023	19/01/2024	B Ø
29/10/2022	19/01/2023	20/01/2022	19/01/2023	Ř
Total : 2				



7. Les prestations individuelles

7.1. Encodage d'une prestation individuelle

ccueil					
AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEAU NISS potient Q	PRESTATION INDIVIDUELLE	PRESTATION DE GROU sessiontd Nouvelle session	×:	MES PRESTATIONS	ş
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES	Introduire le num chiffres sans espa cliquer sur la loupe	éro NISS du pati ce, tiret ou poir	ent (11 nt) puis	
locueil	Prénom		Date de naissance	_	NISS patient
Nom Date de la prestation 08/03/2023	Prénom	Ĕ	Date de noissance	el	NISS patient
Nom Date de la prestation DB/03/2023 Choissez une prestation Choissez une prestation	Prénom	Ē	Date de noissance Prestataire supplémentair	el	NISS patient
Nom Diff de la prestation DB/03/2023 Choisissez une prestation Choisissez une prestation 792971 - Remocursement du trajet SPPL/SI 792934 - SPS – Séance ind. – première séan	Prénom S sans renvoi ce	Ē	Date de noissance Prestataire supplémentair	εĭ	NISS patient
Couell Data de la prestation DB/03/2023 Cholsisaez une prestation Cholsisaez une prestation 792971 - Remboursement du trajet SPEL/SI 792934 - SPS – Séance ind. – première séan 792455 - Remboursement du trajet avec ren	Prénom S sans renvol ce voi	Ē	Date de naissance	e 1	NISS patient
Nom Dite de la prestation Dite de la prestation Dite de la prestation Choisissez une prestation 792971 - Remboursement du trajet SPPL/SI 792934 - SPS - Séance ind première séan 792955 - Remboursement du trajet arée rem	Prénom Prénom PS sans renvoi ce voi voi	ť	Date de noissance	e 1	NISS patient

Champs obligatoires :

- Date de la prestation
- Type de prestation (scroller pour choisir le pseudocode en fonction de la qualification du prestataire de soins)

Quand tous les champs obligatoires sont remplis correctement, l'icône « Ajouter » devient verte :

Date de la prestation 08/03/2023	Ē
Choisissez une prestation 792691 - SPPL – Séance indphysique autre (cabinet psychologue)	•
🗹 Pas à charge du patient	
Ajouter	

La case « Pas à charge du patient »

Cette case doit être cochée quand le prestataire de soins ne souhaite pas réclamer au patient le ticket modérateur de 4 ou 11€.

PSEUDOCODE	DESCRIPTION	DATE D'ENREGISTREMENT	Ŷ	DATE DE LA PRESTATION	NUMÉRO BO	Ε	NOM	PRÉNOM	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION GLOBALE	CT1
792691	SPPL – Séance ind. –physique autre (cabinet psychologue)	09/03/2023, 10:15		02/03/2023	¢	3		hc- psycho	Confirmée	4,00.€	81,74 €	111
792934	SPS - Séance indpremière séance	09/03/2023, 10:15		01/03/2023		0	-	hc- psycho	Con Pas	à charge du pat	tient 81,74 €	111



Le document justificatif à remettre au patient

×
?
GÉNÉRER DOCUMENT.
Souhaitez-vous générer le document justificatif maintenant ?
Oui Non

Il y a encore moyen de générer ce document par la suite, dans l'historique des prestations individuelle, dans la colonne « Actions », en cliquant sur le logo :

PSEUDOCODE 个	DESCRIPTION	DATE D'ENREGISTREMENT	DATE DE LA PRESTATION	NUMÉRO BCE	NOM	PRÉNOM	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION GLOBALE	CT1	DMG	PRESTATAIRE SUPPLÉMENTAIRE	ID SESSION	ACTIONS	_
792691	SPPL – Séance ind. –physique autre (cabinet psychologue)	09/03/2023, 10:15	02/03/2023				Confirmée	4,00 €	81,74€	1115				1	3

7.2. Annulation d'une prestation individuelle

La prestation individuelle peut être supprimée à l'aide de la poubelle.

PSEUDOCODE 个	DESCRIPTION	DATE D'ENREGISTREMENT	DATE DE LA PRESTATION	NUMÉRO BCE	NOM	PRÉNOM	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION GLOBALE	CT1	DMG	PRESTATAIRE SUPPLÉMENTAIRE	ID SESSION	ACTIONS	
792691	SPPL – Séance ind. –physique autre (cabinet psychologue)	09/03/2023, 10:15	02/03/2023				Confirmée	4,00 €	81,74€	111		1		1	

Cliquer sur « Oui » pour confirmer l'annulation.



Cette action génère une ligne négative en rouge.

PSEUDOCODE	DESCRIPTION	DATE D'ENREGISTREMENT	DATE DE LA PRESTATION	NUMÉRO BCE	NOM	PRÉNOM	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION GLOBALE	CT1	DMG	PRESTATAIRE SUPPLÉMENTAIRE	ID SESSION	ACTIONS
792691	SPPL – Séance ind. – physique autre (cabinet psychologue)	09/03/2023, 11:01			-	-	Annulée	4,00 €	-81,74 €					
792691	SPPL – Séance ind. –physique autre (cabinet psychologue)	09/03/2023, 10:15	02/03/2023				Confirmée	4,00 €	81,74 €	111				
792934	SPS – Séance ind. –première séance	09/03/2023, 10:15	01/03/2023	k			Confirmée	0,00€	81,74 €	111				•

Il n'y a plus d'actions possibles (poubelle ou justificatif) pour une prestation supprimée.



7.3. Encodage d'une concertation multidisciplinaire

Accu	eil			
Nom	N Contraction of the second	Prénom	iate de naissance NISS patient	
	Date de la prestation 09/03/2023	Ē	Pestatare supplimentare 1 12936632004	
	Choisissez une prestation 792956 - SPS - Concertation multidisciplinaire	•	Prestate supplementale 2	
(Pas à charge du patient		Prestataire supplémentaire 3	
			Prestataire supplémentaire 4	

Champs obligatoires :

Ajouter

- la date de la prestation
- le code INAMI de la prestation (792956/727031 à partir du 01/04/24)
- au minimum 2 extra numéros INAMI de prestataires supplémentaires (exemple : numéro INAMI 70XXXXX) ou numéros NISS si le prestataire supplémentaire n'a pas de numéro INAMI (11 chiffres sans espace, tiret ou point)

Lorsque les champs obligatoires sont remplis, "Ajouter" s'affichera en vert.

Le nouveau code 727031 peut être encodé 4 fois par période de référence avec un maximum de 4 fois sur la même journée !!!!!!

Remarque

Le prestataire de soins doit préalablement prévenir le gestionnaire de son réseau avant d'encoder une concertation multidisciplinaire. Il doit également communiquer les données concernant chaque prestataire supplémentaire qui doit être reconnu par le réseau.

7.4. Encodage d'un remboursement de trajet

Il y a 3 remboursements de trajet différents :

- 792971/727053 à partir du 01/04/24 Remboursement du trajet SPPL/SPS sans renvoi pour un min. de 3 prestations facturées quand le patient ne voit qu'un prestataire de soins, une fois par période de référence de 12 mois
- 792455/727075 à partir du 01/04/24 Remboursement du trajet avant renvoi pour un min. de 2 prestations facturées pour le 1^{er} prestataire de soins quand le patient voit 2 prestataires de soins successivement, une fois par période de référence de 12 mois
- 792470/727090 à partir du 01/04/24 Remboursement du trajet après renvoi pour un min. de 2 prestations facturées pour le 2^{ème} prestataire de soins quand le patient voit 2 prestataires de soins successivement, une fois par période de référence de 12 mois



8. Les prestations de groupe

8.1. <u>Encodage d'une prestation de groupe</u>

Cliquer sur « Nouvelle session »

Accueil			
AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEAU NISS potient Q	PRESTATION INDIVIDUELE NSS patient Q	PRESTATION DE GROUPE enssiontd Q. Necuvelle session	MES PRESTATIONS
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES		

Pour encoder une prestation de groupe, on a le choix entre 2 codes :

- Soutien en Première Ligne ou
- Traitement

Choisissez une prestation

726655 - Soutien Première ligne Groupe - Psychologue/orthopédagogue

726891 - Traitement Groupe - Psychologue/orthopédagogue

L'encodage du numéro INAMI ou du NISS du prestataire supplémentaire et le choix de sa convention vont déterminer le code de la prestation de groupe.

Accueil	
Date de la prestation 05/06/2024	Cholassed una prestation * 726655 - Soutien Première ligne Groupe – Psychologue/orthopédagogue *
Prestaire supplémentaire *	Charassez un commission -
NISS patient *	Pas à charge du patient
AJOUTER	
Prestation de groupe: 6d5ae5a7c3d3 Nombre de patients: 0	Le nombre minimal de 4 béréficiaires riest pas atteint Les prestations exegistiés ne seront pas prises en compte lors de la côtrure pour facturation
	Aucune prestation n'a été trouvée pour cette session de groupe.

4 champs obligatoires :

- la date de la prestation
- le type de prestation
- le numéro INAMI du prestataire supplémentaire (exemple : numéro INAMI 70XXXXX000) ou son numéro NISS s'il n'a pas de numéro INAMI (11 chiffres sans espace, tiret ou point)
- la convention du prestataire supplémentaire
- le numéro NISS du 1er patient (11 chiffres sans espaces, tirets ou points)



Accueil	
Date de la prestation 06/06/2024	Collisiant (in gruntrick* 726655 - Soutien Première ligne Groupe – Psychologue/orthop6dagogue
Prestataire supplémentaire *	Children on schedure 1
NISS patient *	Pas à charge du patient
AJOUTER	
Prestation de groupe: 27313d88638a Nombre de patients: 0	Le nombre minimal de 4 bénéficiaires nietes pas atteint Les prestations enregativés ne secont pas preuse en compte lors de la côticure pour facturation
	Aucune prestation risk 46 trouvée pour cette session de groupe.

Lorsque le numéro NISS du patient est rempli, "Ajouter" s'affiche en vert.

<mark>4 NISS de patients doivent être encodés (un par un) pour que la séance de groupe puisse être facturée.</mark>

Accueil													
Date de la presentation 06/06/2024			Ē	Contrast en parales * 2020/55 - Soutien Première ligne Orospe – Psychologue/orthopidagogue									
Prestative supplementative *		Choisissez une conve	ntion *					v					
NISS patient *													
AJOUTER Presidence de present 27733004000 Farribei de patients 4													
ID PATIENT	DATE D'ENREGISTREMENT	A CHARGE DU PATIENT	HONOR. SESSION GLOBALE - PREST. 1	HONOR. SESSION GLOBALE - PREST. 2	CT1	DMG	PRESTATAIRE SUPPLÉMENTAIRE		ACTIONS				
f7ec0f0d-a294-404c-a20b-7abcf65eacee	06/06/2024, 18:35	2,50 €	231,18 €	231,18€	140		700000000	Ē		8			
6f2441d3-d14e-4ca8-a4ee-48f5d5c42733	06/06/2024, 18:34	2,50 €	231,18 €	231,18€	110		70	Ē		8			
82c1f88a-3d4f-49bd-818e-6a423cf1f903	06/06/2024, 18:34	2,50 €	231,18€	231,18€	181	-	70	Ē	ß	8			
557c8a36-3023-4071-bc0e-0a0485ddf319	06/06/2024, 18:34	2,50 €	231,18 €	231,18€	110		70	Ê	ß	8			

Remarques

Le prestataire de soins doit communiquer les coordonnées du prestataire de soins supplémentaire à l'administrateur du réseau, car il doit être reconnu par le réseau et encodé dans le système.

Si vous allez dans les prestations individuelles d'un des participants, vous verrez une deuxième ligne (en bleu et sans poubelle) pour le prestataire supplémentaire.

PSEUDOCODE 1	DESCRIPTION	DATE D'ENREGISTREMENT	DATE DE LA PRESTATION	NUMÉRO BCE	NOM	PRÉNOM	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION OLOBALE	071	DMO	PRESTATAIRE SUPPLÉMENTAIRE	ID SESSION	ACTI	ONS
727436	Soutien Première ligne Groupe – Psychologue/orthopédagogue 2	04/06/2024, 10:20	04/06/2024		-	MICHAEL	Confirmée	0,00 €	231,18 €	1101	-		d0d75d3cb88b		
726655	Soutien Première ligne Groupe – Psychologue/orthopédagogue	04/06/2024, 10:20	04/06/2024	-	-	Christine	Confirmée	2,50 €	231,18€	1101		-	d0d75d3cb88b		

La prestation ne peut être introduite que par un seul prestataire de soins et apparaîtra également dans sa liste de prestations. La prestation apparaîtra aussi dans la liste des prestations du prestataire de soins supplémentaire. Le prestataire de soins qui a introduit les prestations touchera le montant du ticket modérateur des patients.



8.2. Ajouter un participant à une prestation de groupe

Il faut d'abord retrouver le sessionid dans l'historique des prestations individuelles d'un des participants qui a déjà été encodé.

PSEUDOCODE	DESCRIPTION	DATE D'ENREGISTREMENT	PRESTATION	NUMÉRO BCE	NOM	PRÉNOM	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION GLOBALE	CT1	DMG	PREST SUPPLÉM	ATAIRE IENTAIRE	ID SESSION	ACTIC	INS
792514	SPPL - Séance de groupe - 1 - par un psychologue et un autre prestataire de soins	09/03/2023, 15:28	01/03/2023		-		Confirmée	2,50 €	355,33€	110		700	000	07b1a911c170	Û	

Puis dans la case pour encoder la prestation de groupe en faire un « Copier/Coller » dans "sessionid" et cliquer sur la loupe

Accueil				
AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEAU NISS patient Q	PRESTATION INDIVIDUELLE	٩	PRESTATION DE GROUPE 07b1q911c170 Nouvelle session	X Q

8.3. <u>Annuler une prestation de groupe</u>

Il faut annuler autant de lignes qu'il y a de participants.

Pseudocode:	Date de la prestation:	Prestatair	e supplémente	aire:						
792514	01/03/2023	700	00							
NISS patient	Pas à charge du patient									
AJOUTER UN PATIENT Prestation de groupe 07bla0fle170 Nombre de patients 4										
ID PATIENT	DATE D'ENREGISTREMENT	STATUT	A CHARGE DU PATIENT	HONORAIRE POUR LA SESSION GLOBALE	сп	DMG	PRESTATAIRE SUPPLÉMENTAIRE	А	CTIONS	
a89e36d3-d5c8-4c8e-a3ba-7ea1808df8c7	09/03/2023, 15:28	Confirméo	2,50 €	355,33 €	m	13737376004	700-000	Ê		8
eab7ba13-d525-47e4-9936-ac7f9354e324	09/03/2023, 15:28	Confirmée	2,50 €	355,33 €	110	15343420004	700	Ê		8
10f8e79f-0173-453b-9457-58328ab225ae	09/03/2023, 15:28	Confirmée	2,50 €	355,33 €	120	15415773004	700.0000	Ê		8
ecb94fc7-6c37-4934-b9d9-bbaaecff96ab	09/03/2023, 15:28	Confirmée	2,50 €	355,33 €	110	14919093004	700.4000000	Ê		8

8.4. Annuler un participant d'une prestation de groupe

Identifier le participant à l'aide de l'icône en bout de ligne : a et ensuite supprimer à l'aide de la poubelle.



9. Les Missions Complémentaires (ex Autres Missions)

					1/12/2021	FR NI	
Accueil							
AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEAU NBSS poblemt Q	PRESTATION INDIVIDUELLE NISS patient	PRESTATION D sessionid Notivelle ses	E GROUPE	۹	MES PRESTA'		
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES						

La case « Missions complémentaires » apparaît si le gestionnaire du réseau a donné au prestataire de soins le droit d'encoder les prestations 726950, 726972, 726994, 727016, 792212, 792256, 792175, 792190, 792234 et 792256.

10. Les Interventions Communautaires

		NOOZ KENIPEN - Indépendent (correct	120) 1/12/2021 FR NL hepsyshe Vandersammen
Accueil			
AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEAU Ness patient Q	PRESTATION INDIVIDUELE NSS patient Q	PRESTATION DE OROUPE sessionid Q Nouvelle session	MES PRESTATIONS
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES			

La case « Interventions communautaires » apparaît si le gestionnaire du réseau a donné au prestataire de soins le droit d'encoder les prestations 726456, 726412 et 726434.



11. Mes prestations

		NOOZ KENPEN - Indépendent (of	anonian) (ha/ann FR NL hapayaha Vanderaannan
Accueil			
AFFECTATION DU PATIENT À UN RÉSEAU	PRESTATION INDIVIDUELE NESS potient Q	PRESTATION DE GROUPE assionid Q Recupella session	MES PRESTATIONS Continuer
MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES		

Cette option permet de consulter l'aperçu des prestations encodées et de les filtrer en fonction de différents critères :

- Le statut (facturée, créditée, confirmée ou annulée)
- La date d'enregistrement
- La date de la prestation
- Le numéro BCE
- Les autres missions

Accueil						
Filtres						
Statut	Date d'enregistrement			Date de la prestation		
Facturée Créditée	Début	Fin	Ē	Début	Fin	Ē
Confirmée Annulée						
Autre						
Numéro BCE 👻	Autres missions					
Générer Excel						

Générer un fichier Excel (dans les « Filtres »)

Quand vous cliquez sur « Générer Excel », toutes les prestations sont chargées même si vous les avez filtrées préalablement. Les prestations doivent être filtrées une fois que le fichier Excel a été chargé.



12. Correction des erreurs / FAQ

12.1. Erreur dans la date de début de l'affectation du patient au réseau

Quand on met comme date de début la date du jour au lieu d'une date dans le passé, la date de début ne peut pas être modifiée, il n'y a pas moyen de corriger cela. Il faut encoder les prestations avec des dates fictives à partir de la date de début erronée.

12.2. Inclusion fautive du patient (Erreur de réseau ou de convention)

Si vous avez encodé une inclusion fautive, vous pouvez corriger cela en ajoutant comme date de fin à l'inclusion, la date de début.

Il faut s'assurer que toutes les étapes ont bien été effectuées dans l'ordre comme cidessous:

- 1. Supprimer toutes les prestations du patient dans le mauvais réseau (via l'icône de la poubelle en bout de ligne à droite)
- 2. Annuler l'inclusion du patient au mauvais réseau (en mettant comme date de fin la date de début de l'inclusion)
- 3. Réintroduire l'inclusion du patient au bon réseau au J+1
- 4. Réintroduire les prestations sur le bon réseau (la première prestation à une date fictive à partir du J+1)

12.3. Pas de poubelle visible pour annuler une prestation

Les prestations facturées peuvent être annulées. Par contre les prestations déjà annulées n'ont pas de poubelle en bout de ligne.

Il n'y a pas de poubelle au bout de la ligne de la prestation ? Il se peut que votre écran ne soit pas à la bonne taille, il faut alors faire Ctrl et Scroll avec la souris pour corriger cela.

Si vous avez un Mac, il est très facile de modifier la taille de votre écran : vous appuyez sur la touche de commande cmd (\Re), puis vous appuyez sur la touche + du clavier numérique pour un agrandissement ou la touche - pour une réduction.

Une prestation ne peut pas être annulée à partir de l'aperçu « Mes prestations ». Le prestataire de soins doit faire comme s'il voulait introduire une nouvelle prestation individuelle. C'est dans cet écran que le prestataire de soins a la possibilité d'annuler une prestation (via la poubelle en bout de ligne à droite dans l'écran).



12.4. Bug date de la prestation (mois/jour/année) système US

L'ordre (mois/jour/année) que vous voyez à l'écran est le système US qui est utilisé pour les paiements dans le monde. Cela peut prêter à confusion mais les prestations encodées ne sont pas dans le futur. Ce bug arrive de temps en temps. Le problème est résolu en faisant un clean-up du cache de votre navigateur (Chrome, Firefox, Microsoft Edge, etc.).

12.5. Quand suis-je payé?

Une fois par mois (le 05 du mois), nous chargeons vos prestations du mois précédent. Elles changent alors de statut et de "confirmées", elles deviennent "facturées". Le paiement est effectué sur votre compte vers le 21 du mois.

Les prestations annulées restent dans le listing "Mes Prestations" avec le statut confirmé.

12.6. Bug des noms ayant une traduction de l'anglais

Si votre PC est configuré de façon à traduire automatiquement en français tous les sites, les noms des patients qui ont une traduction de l'anglais seront traduits (par exemple, Monsieur Closet devient Monsieur Placard ou Madame Lies devient Madame Mensonges).

Ce bug peut facilement être résolu par un clean-up du cache du navigateur (Google Chrome, Firefox, Microsoft Edge, etc.).



12.7. Retirer un patient du réseau (pour son ajout dans un autre réseau)

Dans les prestations individuelles, vérifier si un remboursement de trajet complet ou avec renvoi (voir point 7.4 dans le manuel) peut être encodé.

Dans l'écran « Affectation du patient à un réseau » :

- Cliquer sur « Actions »
- Encoder une date de fin (date de la dernière prestation) et une raison (changement de réseau)
- Valider

Affectation au réseau		Période de référence		Actions
Début	Fin	Début	Fin	ACIOIIS
20/01/2023	19/01/2024	20/01/2023	19/01/2024	ğ
29/10/2022	19/01/2023	20/01/2022	19/01/2023	Mettre fin à l'affectation du réseau
Total : 2				

Exclusion du réseau

Confirmez vous l'exclusion réseau ?	du.
Fin	
06/09/2023	=
C Raison	
Changement de réseau	

Si message d'erreur, cliquer sur la petite poubelle avec une croix dans « Actions » !!!!

Affectation au réseau		Période de référence		Actions
Début	Fin	Début	Fin	Actions
01/04/2023	31/03/2024	01/04/2023	31/03/2024	<u>ā</u>
01/04/2022	31/03/2023	01/04/2022	31/03/2023	Ŵ
Total : 2				

Cela signifie que la dernière période de référence est vide. Aucune prestation n'a été encodée. Il faut alors cliquer sur la petite poubelle avec la croix pour désinscrire le patient du réseau.



13.Les nouvelles règles bloquantes

13.1. Dépassement du nombre de séances autorisé



- Quand un adulte a plus de 8 séances individuelles en SPPL/Soutien PL
- Quand un enfant a plus de 10 séances individuelles en SPPL/Soutien PL
- Quand un adulte a plus de 5 séances de groupe en SPPL/Soutien PL
- Quand un enfant a plus de 8 séances de groupe en SPPL/Soutien PL
- Quand un adulte/enfant a plus de 20 séances individuelles en SPS/Traitement
- Quand un adulte a plus de 12 séances de groupe en SPS/Traitement
- Quand un enfant a plus de 15 séances de groupe en SPS/Traitement
- Quand un adulte/enfant a plus de 4 concertations multidisciplinaires (727031)



13.2. Type de séance autorisé qu'une fois par période de référence

Erreur

Cette prestation a déjà été enregistrée

OK

Avant le 01/04/24

- 792632: SPPL première séance individuelle
- 792595: SPPL séance individuelle avant séance de groupe
- 792610: SPPL séance individuelle après séance de groupe
- 792934: SPS première séance individuelle
- 792816: SPS séance individuelle avant séance de groupe
- 792831: SPS séance individuelle après séance de groupe
- 792956: SPS concertation multidisciplinaire
- 792993: Séance supplémentaire
- 792971: Remboursement de trajet SPPL sans renvoi
- 792455: Remboursement de trajet sans renvoi
- 792470: Remboursement de trajet après renvoi.

A partir du 01/04/24

- 726471 Soutien PL individuel première séance cabinet
- 726493 Soutien PL individuel première séance lieu d'accroche
- 726515 Soutien PL individuel première séance chez le bénéficiaire
- 726714 Traitement individuel première séance cabinet
- 726736 Traitement individuel première séance lieu d'accroche
- 726751 Traitement individuel première séance chez le bénéficiaire
- 727031 Participation à la concertation multidisciplinaire d'au moins 15 min. (encodée 4 x la même journée)
- 727053 Trajet de soins sans renvoi
- 727075 Trajet de soins avant renvoi
- 727090 Trajet de soins après renvoi

13.3. Séances identiques le même jour (doublon)

Erreur	
Maximum 1 prestation de soins thérapeutiques par jour.	
	ок
Ce message apparaît quand la même prestation est encodé	e 2 fois le même jour.



13.4. Codes non cumulables (remboursement de trajet)



Ce message apparaît quand un remboursement de trajet avant ou après renvoi et un remboursement de trajet sans renvoi sont encodés pendant la même période de référence.

13.5. Trop peu de sessions encodées pour un remboursement de trajet de soins



Ce message apparaît quand trop peu de sessions sont encodées durant la même période de référence pour avoir droit à un remboursement de trajet de soins.

- Pour un trajet de soins **avant ou après renvoi** : il faut un minimum de **2 sessions encodées** pour le patient
- Pour un trajet de soins sans renvoi : : il faut un minimum de 3 sessions encodées pour le patient

13.6. <u>Délai pour l'encodage des sessions</u>

La prestation doit être encodée par le prestataire **au plus tard le 05 du troisième mois** suivant le mois de la prestation.

Avec la nouvelle convention (pour toutes les prestations avec les nouveaux pseudocodes 72XXXX à partir du 01/04/24), il y a un délai de 3 mois pour encoder les prestations. C'est-à-dire que l'on peut encoder des prestations dans le passé à partir du 01/03/24 et ce jusqu'au 05/06/24. A partir du 06/06/24, il sera possible d'encoder les prestations dans le passé à partir du 01/04/24.

Par contre, le délai est de 2 ans pour l'ancienne convention (pour toutes les prestations avec les anciens pseudocodes 79XXXX jusqu'au 31/03/24). La règle sera adaptée dans l'outil de facturation au 25/06/24.



13.7. <u>Limitation en fonction de l'âge</u>

Erreur

Vous ne pouvez pas ajouter le patient au réseau car il ne remplit pas les conditions d'âge nécessaire.

ок

Les soins sont organisés selon 2 catégories d'âge :

- Les réseaux « Enfants et Adolescents » : jusque 23 ans compris.
- Les réseaux « Adultes » : à partir de l'âge de 15 ans.

Ces réseaux se chevauchent afin de proposer l'offre la plus adaptée aux personnes âgées de 15 à 23 ans. Ils peuvent choisir leur réseau de soins (Enfants/Adolescents ou adultes) en fonction de leurs besoins.